



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réenchanter la profession comme promesse électorale

Un mirage !

Paris le 11 octobre 2023- Alors que les professionnels de la santé de l'enfant sont toujours en attente des conclusions et des attendus des Assises de la pédiatrie prévus pour juin 2023, le Ministre de la Santé et de la Prévention semble prendre le contre-pied des volontés du précédent ministère. Lors de son intervention à l'Université d'été de la CSMF à Arcachon le vendredi 6 octobre, Aurélien Rousseau a dénoncé les erreurs stratégiques commises récemment par les pouvoirs publics, exprimant notamment que l'accès direct aux paramédicaux est un « mirage ». Dans un paysage de déserts médicaux, le Ministre affirme que « c'est *au médecin de pouvoir suivre toutes les interventions professionnelles dans le parcours du patient, il n'y aucune ambiguïté. « Penser que c'est l'accès direct (aux paramédicaux) qui nous sortira des difficultés, c'est une fausse promesse, c'est un mirage... je ne poursuivrai pas ce mirage »*. Face à cette prise de position du Ministre, l'ANPDE et les instances représentatives de la profession demandent un éclairage quant aux évolutions attendues de la profession pour que chaque enfant et chaque famille ait un égal accès aux soins : réingénierie, nomenclature d'actes, attractivité de la profession.

La profession en quête de sens et de vision

Il y a 9 mois, François Braun exprimait sa volonté de faire de 2023 l'année des infirmières et infirmiers et lançait de nombreux projets annonçant notamment : « *nous assurerons (pour les infirmières puéricultrices – IPDE-) la reconnaissance de leur pratique avancée avant la fin de l'année, en associant largement l'ensemble des acteurs concernés.* » Des annonces fortes qui laissaient présager l'ouverture des travaux relatifs à la réingénierie de la formation.

Au-delà du profond irrespect à l'endroit des quelque 637 000 infirmières et infirmiers du territoire, l'ANPDE rappelle au Ministre que le système de santé est un pilier de notre société, nécessitant une approche sérieuse et porté par une vision à long terme indépendante des changements constants de Ministres. Quel message doivent entendre les futurs étudiants en soins infirmiers qui intégreront bientôt une formation, en cours de refondation, qui devra répondre aux enjeux de santé de demain.

Pratique avancée, réingénierie et nomenclature d'actes

L'ANPDE, l'ensemble des associations et syndicat représentatifs de la profession expriment leurs inquiétudes quant aux orientations du Ministre de la Santé et de la Prévention et demandent une clarification sur les différents travaux annoncés. Elle appelle à la reconnaissance de la pratique avancée des infirmières puéricultrices, à une mise à jour du programme de formation (datant de 1983) et à la création d'une nomenclature d'actes pour les infirmières puéricultrices en PMI et en libéral, conformément aux recommandations du rapport Peyron de 2019.

www.anpde.asso.fr

Peggy Alonso - Présidente - ANPDE
06 63 44 63 58
presidence@anpde.asso.fr

Sébastien Devillers – Aurasi Communication
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com



Rappelons que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) met en évidence la nécessité d'investir dans la formation et l'emploi du personnel infirmier pour améliorer la santé mondiale.

Face aux défis actuels du système de santé français, marqués par des déserts médicaux pédiatriques et des disparités d'accès aux soins, l'ANPDE insiste sur l'importance de l'accès direct aux IPDE pour les 0 à 18 ans, soulignant les données alarmantes concernant l'accès aux soins sur notre territoire. Avec 11 % de la population n'ayant pas de médecin traitant déclaré, l'accès aux soins est aujourd'hui plus que jamais un défi pour notre système de santé (source : projet Stratégie Nationale de Santé 2023-2033). Rappelons également que 27,5% des enfants vivent dans un désert médical pédiatrique. Ce sont 2,1 millions d'enfants âgés de 0 à 10 ans qui se trouvent sans pédiatre à moins de 45 minutes de chez eux (enquête l'UFC-Que Choisir -11/22).

Gwenaële Vaudour, pédiatre libéral chargé du déploiement des projets pédiatriques de la CPTS Grand Havre précise « **Le recours à des IPDE, en collaboration avec les médecins, pour assurer une continuité dans le parcours de soin de l'enfant est essentiel. L'expérience sur le terrain le prouve actuellement. Dans un futur proche, l'intervention des IPDE en premier recours serait une véritable opportunité de réduire les inégalités de santé** ».

L'IGAS et la Cour des comptes confirment le rôle primordial des IPDE

Dans le rapport IGAS de mai 2021 intitulé « La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France », il est préconisé de développer l'exercice des IPDE, en binôme avec des médecins, de manière privilégiée et de financer leur activité par des actes dédiés dans la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP). Des préconisations confirmées dans le rapport de la Cour des comptes de décembre 2021 « La santé des enfants ».

Une nécessaire collaboration entre les acteurs de la santé

Notre système de santé aujourd'hui repose sur une interprofessionnalité essentielle, où la collaboration entre divers acteurs est cruciale. Chercher à diviser serait une grave erreur, compromettant ainsi la santé de la population et l'accès aux soins. Au plus proche des familles et des enfants, les IPDE garantissent une offre de soins pertinente pour la population. En outre, elles jouent un rôle vital en tant que relais entre les différents acteurs de santé, garantissant ainsi une prise en soins complète et efficace.

L'enfant d'aujourd'hui, l'adulte de demain

L'ANPDE souligne que la santé de l'enfant doit rester une priorité inébranlable et appelle à des propositions concrètes et cohérentes de la part du Ministre afin de garantir un accès équitable aux soins pour tous, en particulier pour les 0 à 18 ans.

L'ANPDE, l'ensemble des associations et syndicats représentatifs de la profession encouragent le Ministre à concrétiser la promesse de réenchanter le système de santé, une promesse électorale cruciale qui doit être mise en œuvre pour garantir un accès équitable et de qualité aux soins pour tous.

A propos de l'ANPDE-Créée en 1949, l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Etudiants (ANPDE) défend et rassemble les professionnels de la spécialité de puéricultrice. Forte de ses 2000 adhérents, elle vise à promouvoir une politique de santé ambitieuse pour les quelque 13 millions d'enfants, et à défendre leur intérêt et celui de leur famille. Elle représente les 20 000 professionnels diplômés de la spécialité et les étudiants dans les instances officielles, permettant ainsi l'évolution de la profession et la reconnaissance de la plus-value de la puéricultrice.

www.anpde.asso.fr

Peggy Alonso - Présidente - ANPDE
06 63 44 63 58
presidence@anpde.asso.fr

Sébastien Devillers – Auras Communication
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com